AGIR SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU CSE

POUR LES ENTREPRISES **DE 11 À 49 SALARIÉS**

> “ Comment améliorer les conditions de travail des salariés ? Comment agir sur les risques professionnels ? Comment développer un échange constructif entre chefs d’entreprise et délégation du personnel sur ces questions ?

CONSTAT DANS LES ENTREPRISES E 11 À 49 SALARIÉS

• Hier instance de délégués du personnel, aujourd’hui Comité Social et Économique (CSE), **l’évolution du cadre réglementaire est une opportunité pour renforcer les compétences des entreprises** de 11 à 49 salariés en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

• **2/3 des entreprises assujetties ne disposent pas de délégation du personnel** : méconnaissance de la règlementation, carence de candidats, craintes…

• **Importance des petites entreprises** dans le tissu économique (plus de 95%).

• **Forte sinistralité en matière d’accident du travail et de maladie professionnelle dans les entreprises de 11 à 49**, peu de compétences internes sur les risques professionnels.

• **Des acteurs démunis sur leurs attributions Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)**, peu de ressources à leur disposition (isolement, faible présence syndicale, manque de formation des representants des salariés, absence de formation obligatoire pour les employeurs…).

D’où la nécessité de construire une offre de service adaptée à ce public.

LES ENJEUX INSTITUTIONNELS

• Aider les chefs d’entreprises et les représentants du personnel à faire de la **prévention des risques professionnels un objet du dialogue social.**

• **Mettre en œuvre une offre de service paritaire** (chefs d’entreprise et représentants du personnel) adaptée à leurs besoins.

• **Construire une dynamique territoriale** au plus proche des besoins des entreprises et en mobilisant les acteurs institutionnels (Direccte, Aract, Carsat, SST…).

• **Transférer les acquis des expérimentations** vers le réseau des formateurs et à d’autres régions.

• **Co-produire une ingénierie** dans le cadre d’un partenariat institutionnel (Réseau Anact-Aract, Inrs).

UNE OFFRE À LA CARTE

L'offre proposée vise à aider les chefs d'entreprises et les représentants du personnel à améliorer le fonctionnement de leur instance afin de mieux investir les problématiques santé sécurité et conditions de travail (SSCT). Elle tient compte des pratiques et des besoins des futurs stagiaires.

DE L'INTÉRÊT D'AVOIR UN CSE

Atelier de 2 heures — Chefs d'entreprise & Déléguation du personnel

Pour aider les représentants du personnel et les chefs d'entreprises à se positionner sur l'offre de service :

"Il n'y a pas de CSE dans mon entreprise"

"Je souhaite faire fonctionner efficacement le CSE dans mon entreprise"

"Je veux améliorer mes pratiques en santé et sécurité au travail"

Mettre en place le CSE

Atelier de 2 heures

Chefs d'entreprise

Pour les entreprises de 11 à 49 salariés n'ayant pas d'instance et souhaitant en créer une dans de meilleures conditions.

Améliorer le fonctionnement du CSE

Formation de 2 jours (1jr + 1jr)

Chefs d'entreprise & Déléguation du personnel

Objectifs :

- Connaître le rôle, les missions, et les moyens du CSE,
- Analyser le fonctionnement de l'instance,
- Appréhender les attributions SSCT de l'instance,
- Identifier les enjeux SSCT dans l'entreprise,
- Définir des actions prioritaires dans l'entreprise.

S'approprier une méthode pour développer des actions SSCT au sein du CSE

Formation de 1 jour

Chefs d'entreprise & Déléguation du personnel

Objectifs :

- Construire des repères méthodologiques afin de traiter un sujet SSCT dans le cadre d'une démarche concertée,
- Définir des axes de progrès sur ses questions SSCT.

UNE OFFRE INNOVANTE

- Un parcours à la carte alliant ateliers de sensibilisation et actions de formation sur un territoire,
- Un contenu et une animation adaptés aux entreprises de 11 à 49 salariés,
- Une participation conjointe des chefs d'entreprise et des représentants du personnel pour favoriser une approche concertée de la santé au travail dans ces entreprises,
- Des échanges pratiques et méthodologiques.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Définir des modalités de travail communes entre les partenaires institutionnels,
- Clarifier les ressources nécessaires pour mettre en œuvre l'offre de service et mobiliser les acteurs cibles,
- Repérer les territoires, les entreprises ciblées et les organismes de formation concernés par le déploiement de l'offre.

PARTENAIRES